

Le Franc-Maçon

Paraissant le Samedi

ABONNEMENTS

Six mois.. 4 fr. 50 — Un an... 8 fr.
Etranger (union postale). Un an.. 8 fr.
Recouvrement par la poste, 50 c. en plus.

RÉDACTION & ADMINISTRATION

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration,
52, rue Ferrandière, 52, LYON
Les Abonnements sont reçus, sans frais, dans tous
les bureaux de poste de France et de Belgique

ANNONCES

Les Annonces sont reçues au Bureau
du Journal
52, Rue Ferrandière, 52, LYON
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

SOMMAIRE

Les Elections maçonniques. — Esprit des morts et des vivants. — Les élections épiscopales et la papauté. — Chronique maçonnique. — La Crémation. — Persécutions catholiques. — Le Centenaire de 1789. — Chronique de l'enseignement. — Théâtre. — Bibliographie.

FEUILLETONS. — L'Épreuve. — La Fille de l'Archevêque.

Les Relations Maçonniques

Questions soumises au Congrès de l'Est. — La formation des Conseils de Vénérables à Lyon et le projet de règlement pour le Conseil central des Loges de la région lyonnaise.

Nous avons déjà examiné rapidement la première question qui, d'après le programme envoyé aux Ateliers du Grand-Orient par la Loge la Sincérité de Reims, doit être étudiée dès le début de la réunion du Congrès : il s'agissait d'un mot périodique permettant aux maçons de se reconnaître hors des Loges. La seconde proposition est ainsi résumée : Etude des questions du budget maçonnique; moyens d'établir des relations suivies entre les Loges, dans l'intervalle des Congrès; organisation dans les principales villes de l'Est, d'un centre de réunion où tous les maçons de la ville pourraient se concerter.

Une partie de cette proposition se rapporte au projet d'établir un mot périodique et le complète. Le mode de reconnaissance étant admis, fixé, réglé et garantissant aux maçons, dans la vie profane, la même sécurité de relations que dans l'intérieur du Temple, il s'agit encore, en effet, de savoir comment, où et quand on se verra et l'on s'entendra pour se prêter, dans mille circonstances, le concours fraternel qui constitue vraiment la solidarité maçonnique.

On a souvent songé à organiser, dans les annexes du local maçonnique, une sorte de cercle où se réuniraient les maçons de la ville, à leurs heures de loisir, et dans lequel seraient accueillis les Frères en voyage, de passage dans la cité; ils auraient alors la certitude de se retrouver, leurs affaires

terminées, dans un milieu sympathique, auprès de ceux qui sont membres réguliers avec eux de la grande famille. Mais souvent des difficultés particulières ne permettent pas d'installer un centre de réunion près du Temple lui-même. On a pensé que, pour ces cas assez fréquents, on pouvait adopter un établissement où l'on se rejoindrait habituellement et qui, connu de nos amis, offrirait ainsi toute facilité de se voir, lorsque les convocations, pour des travaux purement maçonniques ne fourniraient pas assez fréquemment l'occasion de se rencontrer. A Lyon, on fit l'essai d'un cercle maçonnique; les résistances que les meilleurs projets rencontrent toujours au début n'ont pas permis de maintenir d'une façon définitive ce premier point de réunion adopté; des causes tout à fait en dehors, du reste, de l'adhésion des francs-maçons, obligèrent à rechercher une organisation meilleure, plus indépendante.

Cette tentative, qui a la valeur d'une expérience de plus d'une année, permettra, à ceux qui l'ont faite, de signaler à la commission d'étude du Congrès les meilleurs moyens d'arriver au but qu'on se propose et d'éviter les difficultés de cette création de cercles maçonniques.

Le Conseil central des Loges lyonnaises qui, nous l'espérons, sera bientôt constitué — car les statuts rédigés sous forme de projets par la Commission choisie, sous les divers rites, semblent donner satisfaction à la majorité — aura là, comme le Congrès de l'est, une intéressante question à résoudre.

Il semble que, dans toute la Maçonnerie, on sente, en ce moment, un réel besoin d'action, une volonté ferme d'employer utilement le temps consacré à la propagande de nos idées. C'est de cette activité féconde que sortiront les résolutions nécessaires pour resserrer les liens entre les Loges et entre leurs membres pris individuellement. Chacun comprend qu'en présence des efforts des partis réactionnaires, opposés à toute initiative en dehors d'eux, à tous progrès sérieux, il fallait réagir et reprendre les traditions qui ont fait la force de la Franc-Maçonnerie.

Nos amis de l'Est en donneront la preuve à Reims le mois prochain et, bientôt après,

nos Frères du midi, à Toulouse, joindront à l'autre bout de la France, leurs efforts à ceux de leurs Frères de l'Est.

ESPRIT DES MORTS ET DES VIVANTS

L'esprit humain est arrivé à ce point, qu'il a beau aliéner sa liberté en principe, il ne peut l'aliéner en réalité.
G. SAND.

Aliéner la liberté de l'homme et l'homme a disparu.
DUCLERC.

La vanité est l'aliment des sots. LA BRUYÈRE.

Les ambitieux, pour braver et violer les lois, appellent à leur appui la force militaire, ignorant que cette force, qui paraît leur garantir l'impunité, doit leur devenir plus funeste que la liberté et la justice.
SÉGUR.

L'ambition et l'avarice des hommes sont les seules sources de leurs malheurs.
FLÉCHIER.

L'ambition d'avoir des disciples est la plus forte peut-être des ambitions.
VOLTAIRE.

Il faut beaucoup de siècles pour mûrir les choses, pour amener un changement essentiel dans la société.
CHATEAUBRIAND.

Le plus grand fléau qui puisse affliger un peuple, c'est de mauvaises lois, de mauvais principes, une mauvaise constitution.
FERRIÈRE.

LES ÉLECTIONS ÉPISCOPALES

ET LA PAPAÛTÉ

V

Grégoire VII ne se borne pas toujours, comme dans la lettre qui précède, à diriger l'esprit des élections épiscopales. Il va parfois jusqu'à conseiller certain choix. En 1079, il apprend que le siège métropolitain de Magdebourg est vacant. Il écrit aussitôt aux clercs dépendant de ce siège de procéder à l'élection d'un nouvel archevêque. Il entend laisser aux fidèles de l'Eglise de Magdebourg la liberté de leur choix, tout au moins le dit-il au début de sa lettre. Mais une restriction ne tarde pas à se produire : « Si vous êtes disposés à suivre nos conseils, choisissez l'une des trois personnes dont nous vous donnons ici les noms, et que nous savons jouir parmi vous d'une bonne renommée; vous avez d'avance notre plein assentiment. »

Nous voyons ce même pontife envoyer Léger, évêque de Gap, aux fidèles de l'Eglise d'Arles, pour mettre fin à la vacance du siège archiepiscopal de cette cité. Il engage les Arlésiens à faire choix de Léger comme métropolitain, au cas où personne, dans le diocèse, ne leur paraîtrait apte à remplir ces hautes fonctions.

Grégoire VII nomme donc indirectement les évêques. Il lui arrive aussi de les nommer directement. Mais c'est chose rare, et en aucun cas, il ne cherche à imposer un candidat. Théoriquement, il respecte le principe des élections épiscopales, s'il en tient peu compte dans la pratique. On ne saurait prétendre que Grégoire VII se fût arrogé le droit de procéder à la nomination des évêques; la vérité est qu'il a, sur ce point, frayé la voie à ses successeurs.

Innocent III achève, plus d'un siècle après Grégoire VII, d'établir au sein de l'Eglise l'absolutisme pontifical. Les évêques ont alors perdu toute indépendance; ils apparaissent humbles, soumis aux volontés du pontife, consulte et celui-ci sur les sujets les plus divers, qu'il s'agisse des obscurités du dogme ou des obscurités du droit ecclésiastique. Les évêques font ainsi l'aveu de leur faiblesse; ils renoncent à l'ancienne initiative. L'œuvre d'asservissement du clergé est désormais complète. A vrai dire, la papauté ne prétend pas encore, au temps d'Innocent III, que la nomination aux évêchés lui appartient; mais les élections épiscopales sont toutes soumises à l'approbation de la curie romaine. Quand l'élection n'est pas approuvée, le pape fixe un délai de quinze jours, un mois au plus, passé lequel, si l'on ne s'entend pas sur un choix qui puisse être agréé, il menace de pourvoir lui-même à la nomination. Quelquefois il n'y a pas d'élection, le pape est prié directement, par les intéressés, de désigner l'évêque qui lui convient. L'élection, quand elle a lieu, n'est, le plus souvent, qu'une vaine formalité.

En voici un exemple: Innocent III enjoint à son légat en Angleterre de faire nommer aux abbayes et aux évêchés de ce royaume des hommes dont il soit sûr.

Les évêques sont, en réalité, nommés par le pape, et dépendent entièrement de lui.

(La fin au prochain numéro.)

CHRONIQUE MAÇONNIQUE

Cette. — LOGE *les Vrais Amis fidèles*. — Jeudi, 10 mars, à 7 heures du matin, ont eu lieu, à Cette, les obsèques civiles et maçonniques du F. . . Bacqué, membre actif de la Loge *Les Cœurs réunis*, Or. . . de Toulouse, directeur de notre théâtre, décédé à l'âge de 38 ans.

Plus de 2,000 personnes suivaient le convoi funèbre, qui était précédé de l'excellente musique des *Touristes de l'Hérault*, dont le F. . . Bacqué était membre honoraire. On évalue à 10,000 les personnes qui se pressaient sur le parcours du théâtre à la gare.

A la gare, trois discours ont été prononcés: le premier, par M. Duri, artiste; le deuxième, par le F. . . Planchon, directeur de l'école Marceau, Or. . . de la R. . . L. . . *Les vrais Amis fidèles*, de Cette; et le troisième, par M. Chalvet, au nom de la *Libre Pensée*.

Les obsèques du F. . . Bacqué ont été une grandiose manifestation de sympathie. Le F. . . Bacqué était bien connu dans le monde artistique, où il occupait une place des plus honorables.

Le corps du F. . . Bacqué a été dirigé sur Toulouse, sa ville natale.

Nous donnons ci-dessous le magnifique discours du F. . . Planchon, discours qui a produit une excellente impression sur le public

nombreux qui se pressaient aux obsèques de notre regretté F. . . Bacqué.

« Messieurs, Mes Frères,

« La chaîne d'union qui relie les maçons du monde entier vient de voir un de ses anneaux brisés. Le F. . . Bacqué n'est plus. La mort l'a frappé à l'improviste; il y a quelques jours à peine, il était tout entier à son devoir d'homme, d'artiste et de maçon. Malgré les souffrances de sa courte mais terrible maladie, ses dernières pensées ont été pour sa famille, ses amis, ses camarades, ses Frères.

« Le F. . . Bacqué tombe au moment où la vie de l'homme fait commence; c'est quand l'expérience allait lui permettre de rendre le plus de services, que la mort l'enlève à ses affections, à l'art qu'il aimait, à ses Frères qu'il soutenait.

« Le F. . . Bacqué avait pour sa famille un amour sans bornes; époux modèle, père dévoué, il s'imposait les plus durs sacrifices pour que les siens fussent à l'abri du besoin. Le travail qu'il accomplissait, les soucis qu'il avait, ne sont pas peut-être étrangers à sa fin prématurée.

« L'amour de la famille ne lui suffisait pas: cœur large, esprit accessible aux idées généreuses, il avait su se créer une seconde famille parmi ses Camarades. Les artistes qui étaient sous sa direction avaient en lui plutôt un ami qu'un chef. Il avait su s'attirer le respect de tous; ses conseils étaient écoutés et suivis. Son affabilité, sa douceur, avaient conquis tous ceux qui l'approchaient. Tous ceux qui l'ont connu, qui ont pu l'apprécier, n'ont eu qu'à se louer de son urbanité, de sa bienveillance, de son extrême bonté. Le F. . . Bacqué est de ceux dont on peut dire: « C'était un homme de bien ». Il emporte l'estime de tous, il ne laisse que des regrets.

« Non seulement il faisait le bien, mais il aimait le beau: il était artiste, intelligent, dévoué à son art; il avait su s'entourer de collaborateurs qui, le comprenant, le secondaient. De tous les directeurs de notre théâtre, il est le seul qui ait su mener à bonne fin l'entreprise si difficile de charmer le public de notre ville. Il aimait son art avec passion. Il considérait la scène comme une école de morale et de vertu. Il se faisait une haute idée de sa profession et la considérait comme une mission élevée. Il ne comprenait pas cette espèce de dédain que certains gens témoignent aux artistes; il pensait qu'interpréter les chefs-d'œuvre de nos musiciens et de nos poètes, c'est presque les créer une seconde fois. C'était avec fierté qu'il disait: « Ce n'est pas seulement le plaisir que je donne; c'est l'instruction que je répands, c'est la morale que j'enseigne, c'est le beau que je fais connaître et goûter. » Modeste autant qu'intelligent, il s'étonnait de ses succès: il ne les attribuait pas à lui seul, mais les rapportait toujours à ses collaborateurs.

« Où cet homme de bien avait-il acquis ces vertus qui nous le font regretter? Où avait-il puisé cet amour du vrai, du beau, du bien?... Le F. . . Bacqué avait longtemps suivi les travaux de nos Loges. Il était venu s'inspirer des leçons de morale que les maçons se donnent entre eux. Il était venu éclairer son intelligence à la lumière du soleil maçonnique; il s'était abreuvé aux sources de vérité qui coulent dans nos Temples. La Maçonnerie avait été pour lui une école où il avait amélioré son cœur et perfectionné son intelligence. Elle lui avait inspiré ces sentiments élevés qui ont fait de lui un excellent père de famille, un ami et un frère dévoué; elle lui avait donné l'amour de son art en le lui montrant non comme une profession, mais comme une mission d'enseignement.

« F. . . Bacqué, repose en paix: ta vie a été courte, mais elle a été bien remplie. Puissent les regrets que tu inspires et l'estime que tu emportes, adoucir l'isolement de ta veuve et calmer la douleur de ton fils. Au nom de ta famille, au nom de tes amis, au nom de tes Frères maçons, au nom de la Maçonnerie universelle, Frère Bacqué, reçois notre dernier adieu! »

On nous communique la proposition suivante qui vient d'être soumise à l'un des Ateliers les plus importants de notre ville, proposition que nous nous faisons un plaisir et un devoir de reproduire:

Le 24 août 1886, la Loge française « le Globe », de Vincennes, convoquait les francs-maçons du département de la Seine à une conférence qui fut faite par le Frère Trollet,

membre de cette Loge, le 3 septembre 1886, et qui avait pour thème:

« Les motifs devant faire désirer à la France, à la Maçonnerie française surtout, que l'Alsace-Lorraine demeure allemande ».

Plusieurs Loges ont déjà réproposé le thème même de ce discours et après les élections qui viennent d'avoir lieu en Alsace-Lorraine, qui témoignent de l'attachement de ces laborieuses populations pour la patrie absente, je devrais dire pour leur véritable patrie, il me semble que notre L. . . devrait prendre l'initiative, parmi les Loges de Lyon et de la région lyonnaise, d'une protestation contenue dans l'ordre du jour que je vais vous présenter.

En effet, il s'agit de faire savoir ce que la Franc-Maçonnerie française répond à nos frères Alsaciens Lorrains dont les regards sont constamment fixés vers l'ouest? Non, nous ne vous oublions pas, nos cœurs battent à l'unisson des vôtres et lorsque l'heure de votre délivrance aura sonné, vous trouverez en nous l'esprit de devoir, de dévouement et de sacrifice qui caractérise notre association et dont vous n'avez cessé de faire preuve depuis seize années, malgré les moyens employés par vos maîtres d'un jour pour vous détacher de la France, que vous aimez et qui, elle, ne perd pas de vue la tâche noire imprimée par la botte germanique sur deux de nos plus belles provinces.

J'ai donc l'honneur de prier notre F. . . Vén. . . de bien vouloir mettre en délibération l'ordre du jour suivant que je prie, mes F. . . ici présents, de bien vouloir accepter.

LA R. . . L. . . LA SOLIDARITÉ DE VILLEURBANNE

« Considérant que le vote récent des Alsaciens-Lorrains, malgré la pression exercée par le gouvernement allemand et le HAUT CLERGÉ, témoigne plus que jamais de leur inébranlable attachement à la France.

« Et qu'en présence des menées allemandes et des embûches tendues à la France républicaine par le gouvernement allemand, ce serait faire acte de faiblesse et antipatriotique de s'associer par un assentiment même tacite au discours prononcé à Vincennes, le 3 septembre 1886, par le F. . . Trollet, Grand-Expert de la L. . . le Globe, discours qui avait pour thème:

« Les motifs devant faire désirer à la France, à la Franc-Maçonnerie surtout, que l'Alsace demeure allemande. »

« Tout en affirmant ses idées humanitaires et son désir de travailler sans relâche à l'établissement des Etats-Unis d'Europe sous l'égide de la République démocratique.

« Adoptant les motifs acceptés par les Loges « l'Alsace Lorraine » de Paris, le « Temple des amis de l'honneur français » de Paris, la « Réunion des amis choisis » de Marseille, les « Amis philanthropiques et discrets » de Versailles, les « Vrais amis fidèles » de Cette, les « Enfants de Gergovie » de Clermont-Ferrand et la Loge « l'Amitié fraternelle » de Bourg.

« Réproposant le thème même du discours prononcé.

« Décide que cette protestation sera officiellement adressée au Conseil de l'Ordre de la G. . . L. . . S. . . E. . .

« Et envoie à la Loge « l'Alsace et la Lorraine » de Paris, l'expression de sa fraternelle sympathie et l'assurance de son dévouement aux intérêts si français de nos frères alsaciens-lorrains. »

L'abondance des matières ne nous permet pas, à notre grand regret, de rendre compte, dans ce numéro, des funérailles civiles de notre F. . . Rambaud, décédé à Grenoble la semaine passée.

Nous donnerons, la prochaine fois, le compte rendu des obsèques de ce dévoué soldat de la cause maç. . .

PERSÉCUTIONS CATHOLIQUES

CONTRE LA FRANC-MAÇONNERIE

Suite. — (Voir les numéros 52 et suivants)

2° Les dispositions du présent édit s'étendent sur ceux des sujets qui y contreviendraient en entretenant des relations directes ou indirectes, médiate ou immédiate avec les associations susdites, établies ou qui seraient établies par la suite hors de l'Etat pontifical.

3° Il est défendu à toute personne d'avoir en sa possession ou de garder chez elle ou ailleurs les instruments, armoiries, emblèmes, statuts, mémoires, patentes, ou toutes autres choses propres à l'exercice effectif desdites agrégations.

4° Quiconque aura connaissance de l'existence de semblables réunions secrètes et clandestines, aura été engagé à y intervenir, à y adhérer, ou s'y faire inscrire, sera tenu d'en donner avis pour ce qui concerne le capital, au gouvernement de Rome, et, pour les autres pays, soit aux commandants des provinces, soit aux délégués apostoliques. Ceux qui, en vertu du présent article, seront obligés à faire une dénonciation, peuvent être certains qu'elle sera tenue inviolablement secrète; qu'ils seront affranchis de la peine qu'ils auraient pu encourir comme fauteurs ou complices, et qu'ils recevront, aux frais des délinquants, une récompense proportionnée, toutefois en administrant des preuves suffisantes à l'appui de leur dénonciation; et sur ce sujet, Sa Sainteté veut que tous soient avertis qu'il ne peut y avoir rien d'inconvenant ou de déshonorant dans cette obligation imposée à tout individu, comme citoyen et comme chrétien, de révéler à celui qui peut en prévenir les conséquences, une conspiration qui menace l'ordre de la république et de la religion; et que tout serment, en opposition avec ce principe, devient un lien d'iniquité, qui ne produit aucune obligation et laisse subsister tout entier le devoir contraire.

5° Les peines contre tous contrevenants aux dispositions du présent édit seront *corporelles et afflictives*, et même *très graves* selon l'importance, la malignité ou les circonstances de la transgression, et il y sera joint *une confiscation partielle ou entière des biens du condamné, ou des amendes pécuniaires*, desquelles les juges et agents des tribunaux pourront obtenir une partie en proportion de l'utilité et de l'efficacité de leurs soins pour découvrir et provoquer

la punition des délinquants qui seront convaincus aux termes de la loi.

6° Entend et ordonne spécialement *Sa Sainteté* que tous édifices, tels que palais, maisons de ville de campagne, et tous autres endroits murés ou fermés, dans lesquels se seraient réunis ces conventicules ou Loges, ainsi qu'on les appelle, soient immédiatement et sans attendre la preuve du délit, *déclarés acquis au fisc*, sauf au propriétaire du fonds, si la chose a eu lieu à son insu et s'il n'est point coupable, à obtenir des indemnités à la charge solidaire du patrimoine des complices.

7° Finalement, il est enjoint à tous chefs de tribunaux, ainsi qu'aux autorités judiciaires locales de n'omettre ni soins ni surveillance pour l'accomplissement des présentes dispositions, et s'il leur survenait quelque doute, ils s'adresseront sans retard à la secrétairerie d'Etat, laquelle provoquera la décision du souverain pontife.

Donné à la secrétairerie d'Etat, le 15 août 1814.

P. CARD. PACCA,

Camerlingue de la sainte Eglise
et prosecretaire d'Etat.

Un document aussi jésuitique, aussi monstrueux, où, pour sanctionner les peines spirituelles de l'excommunication, on fait ouvertement appel aux mauvais instincts, à la délation payée par ses victimes, se passe de commentaires, il suffit de le lire pour être édifié.

Ce fameux édit ne manque pas de produire son effet. Les souverains alliés renouvellent leurs édits de proscription. La régence de Milan, le prince Henri XV de Reuss, gouverneur de Venise, Maximien-Joseph, roi de Bavière, le roi de Sardaigne, l'empereur d'Autriche, le roi d'Espagne, le grand-duc de Bade, le duché de Parme interdirent la société franc-maçonnique. Tous ces édits répètent les accusations formulées contre la Société par Pie VII, et défendent également sous des peines sévères, les réunions maçonniques sous quelque nom que

ce soit; toutes les Loges se fermèrent. Ces édits sont restés en vigueur jusqu'en 1850.

La France n'est pas épargnée par la contre-révolution. « En 1815, dit Emmanuel Rebold, un grand nombre d'Ateliers ont repris leurs travaux; la statistique des Loges présente cependant un résultat bien différent de celui de la fin de 1813, puisque seulement six cents cinquante-trois Loges y compris les chapitrales figurent sur le tableau qui est dressé à ce jour. Toutefois, cette année est une époque malheureuse pour la France et la Franc-Maçonnerie, qui se signale surtout par la violence du clergé à l'égard de cette institution; il réagissait avec énergie contre tout ce qui lui avait fait obstacle. Les prêtres désignaient les maçons de toutes les manières à la haine publique, du haut des chaires jusque dans le confessionnal; la croisade était vive, ardente, elle suait la haine. Les réactions sanglantes qui affligèrent et épouvantèrent la France créèrent une société infâme, animée d'un esprit infernal, qui eut l'indigne pensée de faire servir la Franc-Maçonnerie aux vengeances du parti royaliste, elle fut repoussée et désavouée par tous les maçons. Cette Société, qui prit le nom de *Francs régénérés*, avait son pouvoir central à Paris, des soit disant loges provinciales dans les départements, qui se livraient aux investigations les plus minutieuses sur les opinions des individus, etc.; elle ne vivait qu'en faisant des victimes. Le gouvernement, comprenant enfin que de pareils amis le poussaient à sa perte, ferma leurs loges sans bruit. »

Il fallait bien une restauration pour déchaîner tant de haine: comme cette société des *Francs régénérés* — il est vrai que nous avons bien aujourd'hui les Francs catholiques — sent le cléricisme, comme elle transpire l'inquisition, comme elle exécute bien les ordres de Pie VIII; la délation des hommes, de bons Français seront dénoncés aux autorités comme anti royalistes, et exécutés sans pitié pour expier le crime de

7

LA FILLE DE L'ARCHEVÊQUE

II

UNE FIN DE FÊTE

— Vous pardonnez aussi à dame Gudule?

— Je ne veux rien vous refuser aujourd'hui Geneviève, mais qu'elle n'ait plus besoin désormais de mon indulgence.

Dame Gudule respira longuement.

Cependant il était fixé.

Ce qu'il avait voulu savoir, il le savait maintenant. La révolte et les questions de Geneviève, son refus d'entrer au couvent, sa résignation subite et les larmes qu'elle essayait de retenir, tout cela démontrait suffisamment à un observateur aussi attentif que maître Simon, qu'il n'avait pas fait fausse route et que ses suppositions étaient fondées. Oui, Geneviève aimait, et celui qui avait su charmer son cœur était sans doute le jeune homme aperçu à la fenêtre avec elle. Comment était né cet amour? Depuis combien de temps durait-il? Combien d'étapes avaient parcouru déjà les amoureux dans cette délicieuse voie où l'on va si vite?

Autant de questions que se posait maître

Simon et qu'il ne pouvait résoudre. Il eût pu dire à Geneviève ce qu'il savait, l'interroger, et peut-être la jeune fille eût-elle donné alors à son père les éclaircissements qu'il désirait.

Mais peut-être aussi se fût-elle renfermée dans un silence obstiné, froissée dans ses sentiments les plus intimes, et alors tout espoir était perdu pour lui de rien apprendre de la secrète passion de Geneviève.

Il eût pu aussi interroger à part dame Gudule.

Mais celle-ci, malgré la frayeur qu'il lui inspirait, n'eût pu, lui parti, résister aux supplications de Geneviève et refuser de lui dévoiler leur entretien, et alors les deux femmes, devenues méfiantes, se fussent tenues sur leurs gardes.

Il préféra donc attendre, se réservant d'éclaircir lui-même le mystère, en faisant surveiller attentivement la maison, et en laissant croire à dame Gudule et à Geneviève qu'il les avait un instant aperçues dans la foule, au retour de leur rapide équipée.

La conversation avait pris un autre tour; Geneviève s'était rassérénée, et son père avait semblé déposer tout soupçon et abdiquer tout ressentiment. Maître Simon était redevenu bon et affectueux, quand deux heures, sonnait à la grosse horloge du cloître des Cordeliers, vinrent lui rappeler qu'il était temps de partir. Après avoir pris son vaste manteau des mains de dame Gudule,

maître Simon, ou plutôt Monseigneur l'Archevêque de Lyon, car c'était lui, embrassa tendrement Geneviève, puis il s'enfonça dans la nuit pour regagner rapidement le palais épiscopal.

L'ARCHEVÊQUE

Monseigneur l'archevêque de Lyon, primat des Gaules, appartenait à cette ancienne et illustre maison de Rohan, dont on fait remonter l'origine aux premiers souverains de la Bretagne.

Elle est sortie en effet des comtes de Porrhoët, vicomtes de Rennes, par Alain I^{er}, fils d'un comte de Porrhoët, qui vivait vers l'an 1100, et reçut en partage la terre de Rohan, avec le titre de vicomte.

Cette maison, qui se divisa plus tard en plusieurs branches, Guéméné, les Montbazou, les Soubise, les Gié et les Chabot, avait fourni au royaume un grand nombre de personnages distingués, et avait toujours été bien en cour.

Le père de Geneviève, appartenait, lui, à la branche des Gié.

(A suivre.)

Franc-Maçonnerie. Il est bien vrai que selon la tradition de la restauration, leur grâce arrivera une fois le crime consommé ! Sublimité religieuse qui sait si bien couvrir ses rancunes, ses haines froides.

La France était redevenue la proie des prêtres, jamais peut-être on ne vit autant de brochures et de pamphlets ecclésiastiques, c'est à croire que tous les abbés jusqu'au dernier moine s'étaient faits pamphlétaires. Tous cherchent à montrer dans les malheurs de la France la vengeance céleste, faisant expier aux hommes la mort de Louis XVI; tous disent qu'il est nécessaire de vénérer la mort du fils aîné de l'Eglise, la réparation de l'apostasie est encore plus nécessaire, car notre impiété envers un Dieu outragé, adorable et si bon, est énorme et inexcusable; tous nous menacent des châtiments réservés aux apostats, châtiments dictés par les livres saints: « *C'est pourquoi* votre terre sera déserte, vos villes seront brûlées par le feu, les étrangers dévoreront votre pays devant vous, il sera ravagé par ses ennemis, etc., etc. »; tous s'étonnent, comment un peuple qui a abusé d'une manière aussi énorme de tous les dons de Dieu, qui a profané avec tant d'audace ce que la religion a de plus sacré, qui a prononcé tant de blasphèmes contre Jésus-Christ et ses mystères, qui s'est plongé avec tant de fureurs dans toutes sortes de crimes, qui a mis le comble à une monstrueuse dépravation, par la plus insolente incrédulité, comment un pareil peuple peut-il échapper aux vengeances du Tout-Puissant, et tous concluent que pour conjurer les fléaux de la justice divine, il est temps de se jeter dans les bras de la sainte Eglise catholique, de faire pénitence, de se confesser, de se soumettre volontiers à toutes les humiliations qui ne sont que trop dues à notre orgueil, et tous s'estiment heureux s'ils ont pu tirer leurs frères en Jésus-Christ de l'assoupissement, de l'indifférence dans lesquels ils sont tombés, en leur inspirant une crainte salutaires.

Cette croisade, opérant comme une pierre lançant dans l'ombre ses tentacules, agissait par la plume, dans les écrits répandus à profusion; par la parole dans les sermons, les missions, les cérémonies de tous genres; par la confession, l'espionnage, la délation et la terreur. La Franc-Maçonnerie, toujours en butte à ses attaques devait être fatalement ébranlée; malgré l'énergie d'hommes dévoués, non seulement elle ne pouvait retrouver son ancienne splendeur, mais elle périssait, le recrutement se faisait difficilement. En 1817, cent cinquante-sept Ateliers furent mis en sommeil; en 1820, le Grand-Orient n'en possédait que trois cent deux y compris les chapitres. Le nombre des Loges fermées étaient à cette époque de quatre cent vingt-neuf.

Celles qui travaillaient encore ne pouvaient vivre qu'en observant une prudente réserve, et même en faisant acte envers le gouvernement, d'une condescendance frisant la servilité.

Nous lisons dans l'historique de la Loge le *Phénix* à l'O. de Joigny, par le F. E. Bérillon: « Qu'en 1816, le Vénérable de cette Loge était le F. Lecomte, avoué, qui avait rempli en 1815 les fonctions de maire de Joigny pendant les plus mauvais jours de l'invasion.

(A suivre.)

LA CRÉMATION

(Suite)

Il est donc vrai de dire, avec le D^r de Pietra Santa, que « l'incinération est en rapport direct avec la civilisation », et l'apanage des peuples qui nous ont laissé les traces d'une civilisation avancée et d'une religion vivace. Impossible alors de refuser la crémation, sous prétexte qu'elle serait une pratique jetée en pâture au matérialisme, « cette canaille de doctrine », comme l'appelait le R. P. Lacordaire dans le langage *imagé* de ses conférences de Toulouse!

« La superstition, a dit excellemment Sprengel, est le tombeau de la science. » Or, qu'est, en somme, le culte des morts? Une pratique superstitieuse au premier chef; l'expression du fétichisme le plus irréflecti: il faut avoir le courage de le dire. Si vous êtes matérialiste, pouvez-vous avoir un culte pour l'eau, l'ammoniaque et les composés carbonnés, aboutissants terminaux de notre décomposition organique? Si, au contraire, vous êtes spiritualiste, pouvez-vous identifier l'âme avec sa dépouille mortelle dont vous la séparez nettement dans vos croyances?

Si nous sommes une statue
Sculptée à l'image de Dieu;
Quand cette image est abattue,
Jetons-en les débris au feu!

Toi, forme immortelle, remonte
Dans la flamme, aux sources du Beau,
Sans que ton argile ait la honte
Et les misères du tombeau!

dit notre Théophile Gautier.

Ne vous étonnez pas de ces arguments, qui sont loin d'être hors de saison, pour la solution d'une question où un sentimentalisme mal entendu joue souvent le plus grand rôle. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir au cours de ce petit travail.

Ce qu'il faut bien voir, c'est que les progrès de l'hygiène publique, « cette moralité des sociétés » (Paul Bert), sont en train de rendre indispensable l'incinération des corps, au moins dans les grandes villes. A Paris, où il meurt 140 personnes environ par jour, les cimetières deviennent de véritables charniers. De jour en jour, se rétrécit le domicile des cadavres: le mort saisit le vif. Nos nécropoles deviennent des laboratoires insalubres, où se fabriquent sans trêve les miasmes les plus pestilentiels, qui se disputent à l'envi l'air que nous respirons et les eaux que nous ingérons. « Capitales et nécropoles, dit J. Barbey d'Aurévilly, sont choses et mots congénères. Ce qui se passe sur la terre, dans ces furieux entassements d'hommes en un espace déterminé, se passe identiquement dessous, et la corruption de la mort est adéquate à la corruption de la vie. »

III

Quoi! nous n'avons pas assez de moqueries pour le *fatalisme* des musulmans, qui ne cherchent pas la prévention de leurs épidémies, sous prétexte que « c'est écrit », et nous laissons autour de nous les morts distiller en paix les miasmes putrides, où presque toutes les épidémies viennent puiser leurs éléments et, pour ainsi dire, leur existence? Combien ne serait-il pas plus raisonnable, plus humain, de faire nous-

mêmes, en deux heures, le travail destructeur que la nature fait en sept ans? La crémation laisse de l'homme un résidu consistant en 3 kilogrammes environ d'une poudre blanche; elle accomplit en quelques instants ce que la putréfaction met des années à accomplir, c'est-à-dire le travail de désorganisation du corps humain et le retour de ses éléments constitutifs (eau, acide carbonique, sels, ammoniaque, etc.) à la nature minérale ou organique. Alors, faisons la crémation: *quo natura vergit, eo ducendum*, telle doit être la devise du progrès et de l'humanité.

Nombreux sont les avantages de la crémation. Elle met un terme aux exhumations et à leurs horreurs. Quel est le partisan le plus résolu de l'inhumation qui, au spectacle d'un cadavre exhumé après quelques mois, ne deviendrait le plus enragé *crémationniste*? Il suffit de relire certains passages de la *Dame aux Camélias* pour ressentir l'impression dégoûtante que produit une exhumation. La crémation ferait également disparaître une crainte, plus ou moins légitime, mais, en tous cas, fortement enracinée chez certains esprits (Edgar Poë), la *crainte d'être enterré vivant*; il est bien certain que les manipulations préalables et le temps des formalités légales qu'on exigeait pour la crémation, décéléraient la mort apparente et rendraient impossibles les enterrements prématurés.

Enfin, la morale, elle aussi, gagnerait aux pratiques crématoires. Il est certain que l'oubli, « cette fleur qui pousse sur les tombes », souillerait moins les urnes funéraires qu'il ne souille les tombeaux, où *sont censées reposer* les dépouilles de nos parents, à chaque instant dispersées par un labourage sacrilège « reconnu d'utilité publique! »

La dépense entraînée par l'incinération des corps est fort minime, puisqu'une crémation, par le système Gorini, revient à 8 francs. L'économie vient donc s'ajouter encore à la salubrité et à la moralité de la réforme. L'industrie moderne, appuyée sur la mécanique et sur la chimie, a produit des appareils crématoires d'un résultat pratique étonnant. L'Allemagne surtout possède des fours extraordinaires par leur perfection: celui de Siemens, entre autres, est un chef-d'œuvre dans le genre, puisque l'incinération du corps humain s'y opère en trente minutes!

Comme nous ne voulons pas faire ici une œuvre technique, mais un simple article de vulgarisation, nous ne décrirons pas le détail des pratiques crématoires et des appareils qui s'y rattachent. Nous signalerons seulement les appareils français (fourneau de Cadet, de Müller et Fichet, de Lagénardière), les systèmes crématoires italiens de Giovanni Polli et Clericetti, Gorini, Brunetti, Pomma-Venini; les appareils allemands, anglais, suisses, belges, américains. A la vue de tant d'appareils pratiques (dont la construction remonte à plusieurs années et dont les admirables perfectionnements figurèrent avec éclat à notre grande Exposition de 1878), on se demande comment l'administration n'utilise pas la crémation pour consumer les débris malsains, infects et encombrants de nos amphithéâtres d'anatomie.

(A suivre.)

LE CENTENAIRE DE 1789

LE CENTENAIRE MAÇONNIQUE

Histoire de la Révolution française

(MICHELET)

(Suite)

Il faut savoir ce que c'était que cet étranger qui, dans une crise si grave s'intéressait tant à la France et se hasardait à donner conseil. Durovray, établi en Angleterre, pensionné par les Anglais, devenu Anglais de cœur et de maximes, fut un peu plus tard un chef d'émigrés. En attendant, il faisait partie d'un petit comité genevois qui, malheureusement pour nous, circonvenait Mirabeau. L'Angleterre semblait entourer le principal organe de la liberté française. Peu favorable aux Anglais jusque-là, le grand homme s'était laissé prendre à ces ex-républicains, soi-disant martyrs de la liberté. Les Durovray, les Dumont et autres faiseurs médiocres, infatigables, étaient toujours là pour aider à sa paresse. Il était déjà malade, et faisait ce qu'il fallait pour l'être de plus en plus. Ses nuits taillent ses jours; au matin, il se souvenait de l'Assemblée des affaires et il cherchait sa pensée; il avait là tout à point la pensée anglaise, rédigée par les Genevois; il prenait les yeux fermés, et il y mettait le talent. Telle était sa facilité, son imprévoyance, qu'à la tribune même sa parole admirable n'était parfois qu'une traduction des notes que ces Genevois, de moment en moment, lui faisait passer.

Durovray, qui n'était point en rapport avec Necker, se fit son conseiller officieux dans cette circonstance.

Il voulait, comme Bertrand de Molleville, que le roi cassât le décret de l'Assemblée, lui ôtât son nom d'Assemblée nationale, ordonnât la réunion des trois ordres, se déclarât le législateur provisoire de la France, fit par l'autorité royale ce que les communes avaient fait sans elle. Bertrand croyait avec raison qu'après ce coup, il ne restait qu'à dissoudre. Durovray prétendait que l'Assemblée, brisée, humiliée sous la prérogative royale, accepterait son petit rôle de machine à faire des lois.

Dès le 17 au soir, les chefs du clergé, le cardinal de la Rochefoucauld et l'archevêque de Paris, avaient couru à Marly implorer le roi, la reine. Le 19, vaines disputes dans la chambre de la noblesse: Orléans proposa de s'unir au Tiers, Montesquiou de s'unir au clergé. Le même jour, les curés avaient emporté la majorité de leur ordre pour la réunion au Tiers, coupé l'ordre en deux. Le cardinal, l'archevêque, le soir même, retournent encore à Marly, se jetent aux genoux du roi: « C'est fait de la religion ». Puis viennent les gens du Parlement: « La monarchie est perdue si l'on ne dissout les Etats ».

Parti dangereux déjà impossible à suivre. Le flot montait d'heure en heure. Versailles, Paris frémissaient... Necker avait persuadé à deux ou trois des ministres, au roi même que son projet était le seul moyen de salut. On l'avait relu, ce projet, dans un dernier conseil définitif, le vendredi 19 au soir; tout était fini, convenu: « Déjà les portefeuilles se refermaient, dit Necker, lorsqu'on vit entrer un officier de service; il parla bas au roi, et sur le champ Sa Majesté se leva, ordonnant à ses ministres de rester en place. M. de Montmorin, assis près de moi, me dit: « Il n'y a rien de fait, la reine seule a pu se permettre d'interrompre le conseil d'Etat; les premiers apparemment l'ont circonvenu ».

Tout fut arrêté: on pouvait le prévoir; c'était pour cela, sans nul doute, qu'on avait mené le roi à Marly, loin de Versailles et du peuple, seul avec la reine, plus tendre et plus faible pour elle dans leur douleur commune pour la mort de leur enfant... Belle occasion, forte prise pour les suggestions des prêtres. La mort du dauphin n'était-elle pas un avis sévère de la providence lorsque le roi se prêtait aux innovations dangereuses d'un ministre protestant?

Le roi flottant encore, mais déjà presque vaincu, se contenta d'ordonner, pour empêcher le clergé de se réunir au Tiers, que la salle serait fermée le lendemain samedi, 20 janvier. Le prétexte était les préparatifs nécessaires pour une séance royale qui se tiendrait le lundi.

Tout cela, arrêté dans la nuit, affiché dans Versailles, à 6 heures du matin. Le président de l'Assemblée nationale apprend, par hasard, qu'elle ne peut se réunir.

Il était plus de 7 heures lorsqu'il reçoit une lettre, non du roi (comme il était naturel), le roi écrivait bien de sa main au président du Parlement, mais simplement un avis du jeune Brézé, maître des cérémonies. Ce n'était pas au président, à M. Bailly, en son logis, qu'un tel avis devait être donné, mais à l'Assemblée elle-même, Bailly n'avait pas pouvoir pour agir à sa place.

A l'heure indiquée la veille pour la séance, à 8 heures, il se rend à la porte de la salle, avec beaucoup de députés. Arrêté par la sentinelle, il proteste contre l'empêchement, déclare la séance tenante. Plusieurs jeunes députés firent mine de forcer la porte; l'officier fit prendre les armes, annonçant ainsi que sa consigne ne faisait nulle réserve pour l'inviolabilité. Voilà donc nos nouveaux rois mis et tenus à la porte comme des écoliers indociles. Les voilà errant à la pluie, parmi le peuple, sur l'avenue de Paris.

Tous s'accordent sur la nécessité de tenir séance et de s'assembler. Les uns disent: A la place d'Armes! D'autres: A Marly! Tels: A Paris! Ce parti était extrême, il mettait le feu aux poudres...

Le député Guillotin ouvrit l'avis moins hardi de se rendre au vieux Versailles et de s'établir au Jeu-de-Paume... Triste lieu, laid, démeublé, pauvre... Et il n'en valait que mieux. L'Assemblée y fut pauvre et représentative, ce jour-là, d'autant plus le peuple. Elle resta debout tout le jour, ayant à peine un banc de bois... Ce fut, comme la crèche pour la nouvelle religion, son étable de Bethléem.

Un de ces curés intrépides, qui avaient décidé la réunion du clergé, l'illustre Grégoire, longtemps après, lorsque l'empire avait si cruellement effacé la Révolution, sa mère, allait souvent près de Versailles, voir les réunis du Port-Royal. Un jour, en revenant sans doute, il entra dans le Jeu-de-Paume... L'un ruiné, l'autre abandonné, des larmes coulèrent des yeux de cet homme si ferme, qui n'avait jamais molli... Deux religions à pleurer, c'était trop pour un cœur d'homme!

Nous aussi, nous l'avons revu en 1846, ce lieu témoin de la liberté, ce lieu dont l'écho répéta sa première parole, qui reçut, qui garde encore son mémorable serment... Mais que pouvions-nous lui dire? Quelles nouvelles lui donner du

14

L'ÉPREUVE

PAR CHARLES DESLYS

(Suite)

Dix minutes plus tard, dans la brume crépusculaire, on atteignit les premières maisons du village.

Une ombre inquiète remontait le chemin. C'était Namoun à la recherche de sa jeune maîtresse.

Jacques la reconnut et donna le signal d'arrêt.

Rosita, mettant pied à terre, jeta sa bourse à Beppo.

— Merci, Monsieur Jacques! Au revoir!

Il s'inclina sans autrement répondre et disparut dans la nuit.

XII

Jacques était mécontent de lui-même, et cependant ravi, heureux comme il ne soupçonnait qu'on pu l'être.

Il avait eu des maîtresses, il avait aimé, jamais ainsi. Tout le poème des ivresses inconnues chantait dans son cœur.

Le sang généreux de la vingtième année courait dans ses veines et lui montait au cerveau.

Allégé du poids de son corps, tout aux aspirations de l'âme, il se sentait un impérieux besoin de marcher au hasard, dans la solitude et dans la nuit, parlant d'elle aux arbres, au silence, au ciel... portant le front si haut qu'il croyait toucher aux étoiles.

Des heures se passèrent dans cet enchantement! Vers l'aube, une même lueur se fit dans son esprit. Qu'advierait-il de cet amour?... M^{lle} d'Alméria était trop riche pour qu'il osât prétendre à cette alliance, et surtout trop mondaine, trop excentrique encore, pour que sa mère à lui l'acceptât comme la sœur de ses filles. Une première fois il l'avait fuie; fallait-il donc la fuir en-

core... ne plus la revoir, l'oublier?... Oh! maintenant, c'était impossible!

Sous l'empire de cette affligeante réaction, il s'arrêta, irrésolu, plein d'appréhensions, d'autant plus désespéré qu'il s'était permis plus d'espoir. Un des abris qu'il avait dans la montagne se trouvait là. Il s'y réfugia machinalement et, comme pour se soustraire aux décourageantes réflexions qui l'envahissaient, il se jeta tout habillé sur une couche de fougères; il s'endormit, pressentant déjà qu'il ne pouvait plus être heureux qu'en rêve...

Tous les lendemains d'ivresse sont pareils. Jacques se réveilla tardivement sous l'influence d'une lassitude physique et morale. Qu'allait-il faire?... Il hésitait... Ses premiers pas le portèrent vers Saint-Martin... Non... il éviterait, il retarderait au moins la première rencontre... Ses fonctions, d'ailleurs, l'appelaient à Lantosque. Il y descendit par un long détour. Le garde-brigadier de la section l'attendait à l'auberge. Comme il écoutait son rapport d'une oreille distraite, il vit passer sous la fenêtre, il reconnut Sisto qui revenait de Nice à cheval. Pourquoi pas avec le landeau de l'avant-veille?

monde qu'il enfanta? Ah! le temps n'a pas marché vite, les générations se sont succédé, l'œuvre n'a guère avancé... Quand nous posâmes le pied sur ses dalles vénérables, la honte nous vint au cœur de ce que nous sommes, du peu que nous avons fait. Nous nous sentîmes indignes et sortîmes de ce lieu sacré.

(A suivre.)

Chronique de l'Enseignement

ET DE L'ÉDUCATION (1)

II

Discours du F. DIDE, à Nantes, sur l'ÉDUCATION NATIONALE

MONSIEUR LE DIRECTEUR

La récente discussion du budget de l'instruction publique à la Chambre et au Sénat nous a appris les excellents résultats produits par les premiers essais de nos lois scolaires. Nous en sommes heureux comme français et comme républicains; nous le sommes plus encore comme Fr. Maç., car nous ne pouvons oublier que c'est nous qui avons été les véritables créateurs de cet ordre de choses. Ce sont des FF., Jean Macé, Emmanuel Vauchez, qui ont les premiers attaché le grelot, en dénonçant à la France les déplorables conséquences que la loi de 1850 avait produites en vingt ans, en provoquant un mouvement qui permit de recueillir un million de signatures contre l'ignorance, en organisant une seconde campagne de pétitionnement auprès des conseils municipaux, dont plus de trois mille, représentant plus de la moitié de la population française, demandèrent l'instruction gratuite, obligatoire et laïque.

C'est donc à nous, Fr.-Maç., qu'il appartient, en dehors du rôle de l'Etat et par notre propre initiative, d'étendre et de fortifier cette institution. Nous devons en faire comprendre tous les bienfaits à ceux qui sont encore hostiles ou indifférents. Nous devons nous livrer à cette œuvre de propagande, soit autour de nous, au moyens de nos relations quotidiennes, soit auprès du grand public par la plume ou par la parole.

Les LL. maç. de Nantes ont si bien compris ce devoir de la Maç. que dans ce pays, encore réfractaire aux idées de progrès et de liberté, elles ont récemment organisé une conférence sur l'éducation nationale et appelé pour traiter ce sujet notre F. DIDE, sénateur, qu'accompagnait le F. COLFAVRU, député, président du conseil de l'ordre du Gr. Or. de France.

(1) Voir le Franc-Maçonn, 3^e année, n° 8, 26 février 1887.

Dans son discours qui m'a paru très heureusement inspiré, le F. DIDE s'est attaché, moins à présenter des arguments en faveur de nos nouvelles lois scolaires, qu'à dissiper certaines préventions et à montrer les bienfaits réels qu'on peut en retirer.

Rien de nouveau! dira-t-on peut-être (on l'a même déjà dit.)

Rien de nouveau, en effet, Monsieur, si ce n'est une forme très attrayante, spirituelle, entraînant, un ardeur de conviction irrésistible, une grande élévation de pensée, toutes les qualités personnelles enfin du conférencier. Mais faut-il donc chercher toujours du nouveau et en trouver à tous prix? Ne doit-on pas, au contraire, répéter longtemps et sans relâche les mêmes choses, jusqu'à ce qu'elles soient comprises, acceptées et dépassées? Je m'explique et ouvre une parenthèse.

On a dit quelquefois, M. le Directeur, que notre idéal en fait d'enseignement et d'éducation devait être celui de la Révolution. Je répondrai: oui et non! — Non, si l'on doit se borner à appliquer purement et simplement les programmes préparés à cette époque; je n'en méconnais point la valeur. — Oui, si l'on doit s'inspirer de cet esprit qui était, ne l'oublions pas, un esprit de progrès, de perfectionnement continu et de réforme incessante. Oui, si l'on doit aussi chercher à faire mieux et mieux encore.

J'aime le passé, j'y trouve, quoi qu'on puisse dire, d'excellentes choses; il est la base, la substance de ce que nous sommes. J'aime la Révolution, j'en suis le fils et le disciple. Mais de ce magnifique passé de la Révolution, je ne veux pas qu'on me fasse un moule dans lequel devrait se figer et s'immobiliser ma pensée, mon esprit. Je m'en inspire, je ne le copierai point.

Les idées pédagogiques, les programmes scolaires de la Révolution seront donc appliqués comme un point de départ, acceptés comme un minimum; mais demain ils seront dépassés et demain nous demanderons pour nos enfants, la Maç. demandera pour la France une réforme nouvelle, afin que nous ayons toujours une organisation scolaire qui réponde à nos besoins actuels et qui, conçue avec prévoyance, prépare l'avenir.

Nos enfants, nous ne les élevons pas pour nous-mêmes, nous ne les formons pas pour une époque qui doit être la parfaite image de celle où nous vivons. Nous les élevons et nous les formons pour une époque prochaine mais future. Ils seront la génération qui nous suivra et qui ne connaîtra, nous l'espérons, ni nos erreurs ni nos défaillances.

Acceptons donc aujourd'hui le minimum dont il faut nous contenter, mais préparons la voie!... C'est ce que font les pionniers de l'avenir qui, à l'exemple du F. DIDE s'en vont à droite, à gauche, répétant les mêmes choses pour les faire comprendre, pour les faire accepter, sachant bien qu'elles ne tarderont pas à être dépassées.

En mon nom personnel, je remercie le F. DIDE de son discours de Nantes. J'estime qu'il est bon

de redire partout, et surtout au sein de populations antirépublicaines, des paroles comme celle-ci :

« La République est modérée, parce qu'elle est forte. — Ce n'est pas sous un tel régime qu'on appliquera jamais la proscription. — La loi nouvelle de l'éducation nationale n'est pas une loi de combat comme l'a été la loi de 1850, la loi Falloux. — C'est la conscience publique indignée qui a protesté contre l'ignorance et a demandé la neutralisation de l'école — A côté de la liberté des pères de familles, il y a LE DROIT DE L'ENFANT; tous ceux qui se retranchent derrière cette liberté des pères de famille, tous ceux qui la défendent sont des représentants des idées du passé; les évêques qui invoquent ce droit du père de famille sont les successeurs de ceux qui, après la révocation de l'édit de Nantes, il y a deux siècles, enlevaient les enfants à leurs parents et les faisaient parjurer à l'âge de cinq ans.... »

La neutralité de l'école est une question des plus délicates; elle demande, dans la période de transition où nous sommes encore, des ménagements qui peuvent satisfaire les uns et mécontenter les autres. En fait, elle est peu observée, et j'en donnerai un autre jour des preuves. Je me borne à reproduire aujourd'hui ce qu'en a dit le F. DIDE à Nantes :

« Nous voulons la neutralité de l'école; nous voulons que l'instituteur et l'enfant laissent à la porte les idées ultramontaines aussi bien que les idées franc-maçonniques. Nous voulons cette neutralité dans l'intérêt même du catholicisme. Nous ne voulons pas qu'on enseigne aux enfants un credo matérialiste, pas plus qu'un credo spiritualiste.

« Un orateur de la droite, M. Chesnelong, me disait un jour : Vous acceptez bien les francs-maçons pourquoi n'accepteriez-vous pas les ignorantins? Je lui répondis : si le frère se présente en costume, je lui dirai : Tu ne passeras pas! Si le franc-maçonn se présente avec ses insignes, je lui dirai également : Tu ne passeras pas! Je veux la neutralité sincère et je protesterai contre tout attentat à cette neutralité.... »

J'engage ceux de vos lecteurs, qui pourront le faire, à se procurer ce discours du F. DIDE. Je ne sais s'il a été publié en brochure, il le sera certainement. Je recommande à ceux qui le liront le passage relatif à l'instruction de la femme. J'aime à entendre un franc-maçonn parler ainsi et se préoccuper ainsi de la femme. Je voudrais que tous, dans la Franc-Maçonnerie nous comprissions bien l'intérêt qu'il y a pour nous, je veux dire pour le bien de la France, je veux dire pour le triomphe de nos principes, je veux dire pour l'avènement d'une ère de paix, de conciliation, d'élévation morale, pour le rapprochement des individus et des peuples, à nous occuper davantage de la femme, de son éducation intellectuelle et morale.

La femme a été longtemps la grande délaissée des autoritaires; elle en est devenue la victime, l'esclave et l'instrument. Nous avons sa cause entre nos mains, nous, libéraux! soutenons-la vaillamment! Faisons de la femme notre compagne, notre associée, notre collaboratrice!

C'était une raison de plus pour ne pas retourner, dès ce même jour, à Saint-Martin... M. le garde général coucha donc à Lantosque, régla le lendemain d'autres sectionnaires et repartit vers midi, ne voulant arriver que le soir.

Il montait à pied, lent et pensif, lorsque le bruit saccadé des pas d'un cheval lui fit relever la tête. Au détour de la route, il aperçut le cavalier.

C'était Sisto, qui, le reconnaissant à son tour, arrêta brusquement sa monture, mit pied à terre et vint droit à lui.

Les deux jeunes gens se saluèrent. Une conversation s'engagea.

— Monsieur Lecomte, dit le frère de Rosita, je suis heureux de vous rencontrer, seul à seul... Vous plairait-il que nous nous asseyions ensemble sous ce bouquet de caroubier? Personne ne pourra nous entendre...

Le ton de cet exorde éloignait toute idée de reproche et de provocation; Sisto paraissait triste, mais cordial, presque reconnaissant.

— Ma mère et moi, dit-il, nous avons su apprécier votre heureuse influence sur le caractère de Rosita... Vous avez été pour

elle ce que j'aurais dû être... Elle est devenue plus raisonnable, grâce à vos conseils, et traversera d'un cœur plus raffermi l'épreuve qui nous menace.

— Quelle épreuve ?

— Ignorez-vous que le Chili vient de déclarer la guerre au Pérou?... Les mines d'où provenaient notre fortune sont situées sur la limite des deux territoires. Elles viennent d'être envahies : c'est pour nous la ruine...

A cette révélation, le visage de Jacques exprima la surprise mêlée de joie. Cette pensée, tout à la fois égoïste et généreuse, avait jailli dans son esprit : « Je suis peut-être à présent plus riche qu'elle. »

— Une ruine momentanée, je l'espère encore, reprit Sisto... Mon père me rappelle et je vais combattre à ses côtés... Quand il le faut, tout le monde chez nous est soldat... Le salut de la patrie, notre honneur l'exigent. Mais qui saurait prévoir les hasards de la guerre! Si le marquis d'Almería succombait, si ce même sort m'était réservé, ma mère et ma sœur resteraient seules...

— Seules!... Non pas!... interrompit Jacques. Je suis là... Je vous remplacerai auprès d'elle...

La main de Sisto alla trouver celle de Jacques.

— Merci... lui dit-il; je vous ai bien jugé... Mais permettez que j'achève. Notre situation ne doit plus avoir de secrets pour vous...

Puis, après un temps, non sans un effort que coûtait à sa fierté :

— Des sommes importantes nous arrivaient fréquemment de là-bas, avec cette recommandation d'en consacrer une partie à l'achat de rentes françaises... Nous n'avons pas compris la sagesse de cette prévoyance... Nous avons tout gaspillé... Je m'accuse en ce qui me concerne... Oui, j'en ai honte... Mais enfin le mal est fait... Mon père n'apprendra la vérité que de ma bouche... Il m'attend... je pars... Et, pour subvenir aux frais de ce voyage, pour laisser à celles que je quitte des ressources temporaires, j'ai fait argent de tout, j'ai tout vendu.

(A suivre.)

En fait d'éducation, nous voulons FAIRE DES HOMMES, c'est-à-dire des êtres libres; faisons aussi DES FEMMES LIBRES, faisons surtout des femmes libres, elles se chargeront de nous préparer des générations d'hommes!

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, etc.

REVUE DES THÉÂTRES

LYON. — Grand-Théâtre. —

Bonne rentrée de M^{lle} Baux, maintenant complètement remise, dans les *Huguenots*; représentation médiocre de la *Traviata*; reprise de *Hamlet*, qui a valu à M^{me} Verheyden et à M. Albert une ovation.

Cette reprise de *Hamlet* n'a peut-être pas donné tout ce qu'on était en droit d'en attendre; la cause en est surtout dans les répétitions de *Patrie*, l'œuvre de Paladille, dont la première représentation doit avoir lieu prochainement et qui n'a pas permis de donner à la reprise d'*Hamlet*, toute l'attention nécessaire.

Patrie, retardé un moment par l'indisposition de M^{lle} Beaux, marche rapidement et nous aurons très prochainement le plaisir d'applaudir cette œuvre magistrale que la direction monte avec le plus grand soin.

Célestins. — Après *Francillon*, la *Comtesse Sarah*; après Dumas, Georges Ohnet. Et l'on comprendra la froideur avec laquelle une partie du public et quelques-uns de nos confrères ont accueilli la comédie de l'auteur du *Maître de Forges*. Nous n'avons nulle peine à reconnaître que la *Comtesse Sarah* ne satisfait pas, telle qu'elle est, aux exigences du théâtre moderne; nous reconnaissons qu'elle n'a ni l'entrain, ni la verve, ni l'esprit qui animent et font accepter *Francillon*; nous ne nions pas les longueurs et les inutilités qu'elle renferme.

Tout cela justifie-t-il l'attitude prise, sorte d'exécution sommaire. On semble oublier que la pièce d'Ohnet est plutôt un drame qu'une comédie et l'on oublie aussi qu'elle renferme moins d'invéraisemblances et plus de réalité que *Francillon*.

Les personnages de Dumas sont presque toujours impossibles, on aurait peine à les rencontrer dans la vie réelle. Ceux d'Ohnet sont plus vrais, et n'en déplaise aux sceptiques, nous avons vu des femmes pleurer et des hommes visiblement émus, hier. Nous n'en avons pas trouvé que Dumas ait fait tressaillir.

Les artistes qui ont interprété avec un réel talent la *Comtesse Sarah*, ne méritaient-ils pas les applaudissements du public; car l'interprétation est excellente et la mise en scène fait honneur à notre intelligent directeur. Le décor de la serre et celui d'un paysage d'Irlande sont splendides.

Tout ces efforts, toute cette bonne volonté, tout ce talent, tout cela est donc dépensé en pure perte? Nous ne voulons pas le croire.

Nous espérons qu'on reviendra sur cette impression première et qu'on ne tardera pas à comprendre que, malgré ses imperfections la *Comtesse Sarah* mérite un peu plus que les *Femmes collantes* et que le *Tailleur pour Dames* que l'on a cependant applaudi.

BIBLIOGRAPHIE

Est-ce la guerre? Est-ce la paix? A l'heure où se pose ce redoutable problème, il nous a paru utile de publier un travail inspiré par un patriotisme aussi sage qu'éclairé:

LA REVANCHE

PAR ÉVARISTE CARRANCE

Tout le monde voudra connaître ces pages vailantes et émues, écrites par une plume républicaine. Pour recevoir franco dans toute la France la brochure: *la Revanche*, envoyer 30 centimes en timbres-poste à M. l'administrateur du journal la *Revue française*, rue du Saumon, 6, à Agen (Lot-et-Garonne).

La 69^e livraison de la *Grande Encyclopédie* présente une série de lectures d'un grand intérêt et que nous recommandons à nos lecteurs. Ce sont: un article historique sur la célèbre campagne de l'*Argonne*, en 1793; un article littéraire fort curieux et signé de M. BRUNETIÈRE sur l'*Argot*; un article d'histoire religieuse sur l'*Arianisme*; une monographie du département de l'*Ariège* avec une belle carte hors texte.

Prix de la livraison, 1 fr.; du volume broché, 25 fr. Reliure, 5 fr. en plus.

H. LAMIRAULT et C^e, rue de Rennes, 61, à Paris.

JOURNAUX RECOMMANDÉS

L'*Etoile des Charentes*, hebdomadaire, 12, place de la Gendarmerie. — Un an..... 6 fr.

Le *Réveil de l'Ain*, quotidien, 28, rue des Halles, Bourg. — Un an..... 25 fr.

Le *Courrier de Lyon*, quotidien, 78, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon. — Un an..... 40 fr.

La *Tribune*, quotidien, 34, rue Tupin, Lyon. — Un an..... 18 fr.

Le *Panthéon du Mérite*, revue bi-mensuelle, 91, rue Malbec, Bordeaux. — Un an. 6 fr.

La *Tribune des Peuples*, 17, rue de Loos, Paris, revue mensuelle. — Un an..... 5 fr.

Le *Progrès Tunisien*, hebdomadaire, 25, rue de la Commission, Tunis. — Un an..... 8 fr.

Fumisterie

Un individu espérant tromper notre vigilance s'amuse à nous écrire des lettres qu'il signe du nom de commerçants connus. Dans ces lettres il nous dit avoir été guéri par le sirop Vial de Vaise, et nous presse de les publier.

Il faut être réellement bien naïf pour croire qu'une maison qui se respecte peut bien publier des lettres sans prendre ses informations.

Si le public accorde une si grande confiance au sirop Vial de Vaise, c'est qu'il sait que nous ne le trompons jamais et que nos attestations émanent toujours des gens sérieux et connus. Il sait, car il peut le vérifier lui-même, que nous n'employons à sa fabrication que des fleurs de premier choix et des sucres de première marque.

Notre loyauté fait notre force, aussi, comment voulez-vous que le sirop de Vial de Vaise ne prenne pas de l'extension avec les cures merveilleuses qu'il opère chaque jour?

Quoi d'étonnant que ces personnes guéries le répètent à leurs amis, lesquels en essayent, s'en trouvent bien et le redisent à d'autres.

Voilà tout le secret de la grande vogue de ce produit.

AVIS

Nous prions les Présidents et Secrétaires des Loges de vouloir bien nous adresser les avis de fêtes ou réunions importantes de leurs Ateliers. Nous nous ferons un plaisir de les insérer, ainsi que les comptes rendus sommaires des fêtes et conférences qu'ils voudront bien nous faire parvenir.

LE FRANC-MAÇON

est en vente à Lyon et dans les départements du Rhône, de l'Ain, de l'Isère, de la Savoie, de la Haute-Savoie, du Jura, du Doubs, de Saône-et-Loire, de la Loire, de l'Ardèche et de la Haute-Loire, dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux.

A Lille, chez M. HAYARD. — A Sedan, chez M. CARLIER, libraire, Grande-Rue et chez M. MUNANT-BAUCAMP, rue de l'Horloge, 5. — A Vrigue-aux-Bois (Ardennes), chez M. MAILLARD. — A Reims, chez M. MATOT-BRAIME, rue du Cadran-Saint-Pierre, 6. — A Lisieux, chez M. LE BLOND. — A Trouville, chez M. BRÉE, quai Joinville, 90. — A Angers, chez M. DRON, rue Bodinier, 23. — A Saint-Germain-en-Laye, chez M. LÉVÊQUE. — A Nancy, chez M. GAROT, rue Gambetta. — A Besançon, chez M. ALEXANDRE libraire, Grande-Rue. — A Noy, chez M. GALLET. — A Orléans, chez M. BONNARDOT. — A Nevers, chez M. PIÉRACHE, rue du Commerce. — A Aurillac, chez M. MICHEL. — A Marjevois, chez M. COMBETTE. — A Nîmes, kiosque de la Maison-Carrée. — A Narbonne, chez M. PUJOL. — A Grasse, chez M. CHIROL. — A Foix, chez M. DELRIEUX.

Le *Franc-Maçonn* est également en vente dans les gares suivantes:

Paris, Colombes, Choisy-lé-Roi. — Versailles, Pontoise, Saint-Germain-en-Laye. — Lille, Dunkerque, Douai, Valenciennes, Aulnoye. — Boulogne. — Scissons, Saint-Quentin. — Sedan, Charleville, Nouzon. — Troyes. — Epinal, Saint-Dié, Laveline. — Dijon. — Besançon, Pontarlier. — Mâcon, Chalon, Charolles, Montchanin, Romanèche. — Annecy, la Roche. — Chambéry, Aix-les-Bains, Modane. — Bourg, Nantua, Bellegarde, Ambérieu, Culoz, Meximieux. — Lyon, Villefranche, l'Arbresles, Beaujeu, Tarare, Saint-Georges, Oullins. — Grenoble, Bourgoin. — Saint-Etienne, Firminy, Saint-Chamond. — Annonay, la Voulte, Vogué, Aubenas. — Valence, Tain. — Le Puy, Langlac. — Clermont-Ferrand, Riom. — Mende. — Nevers. — Vichy. — Marseille, Aix, Salon, Pas-des-Lanciers. — Nice, Cannes. — Montpellier, Cette. — Narbonne. — Perpignan. — Toulouse. — Pamiers. — Agen. — Montauban. — Albi, Gaillac. — Périgueux. — Angers. — Belfort. — Neuchâtel (Suisse).

Maison de confiance fondée en 1851

ACHAUME FILS

Rue du Rhône, 32, Annonay (Ardèche)

Vins fins et ordinaires, garantis naturels et d'origine Côtes du Rhône. Beaujolais, Bourgogne et Saint-Georges.

Divers vins blancs français, doux et secs, vins étrangers, Malaga, Madère et autres spiritueux et vermouth.

Huile d'olives vierge, d'une pureté parfaite et tout à des prix relativement modérés, valeur à 90 jours ; au comptant 2 % d'escompte.

GUERISON

RAPIDE ET SANS FRAIS

M. SOLÈME, membre Corr. de la Société de Médecine au MANS (Sarthe), envoie à tout malade qui la demande, et cela dans un but humanitaire, sa méthode cachetée contre un timbre de 15 centimes. —

Maladies contagieuses, Echauffements, etc. Vices du sang, Dartres, **Eczémas**, Démangeaisons, Plaies des jambes, Hémorroïdes, **Asthme, Toux, Catarrhes, Bronchites.** 16



Association syndicale des Typographes

Imprimerie Nouvelle

52, Rue Ferrandière, 52

LYON

Journaux imprimés à l'Imprimerie Nouvelle

La Tribune, journal quotidien grand format ; L'Indépendant du Rhône ; Le Franc-Maçonnais ; Les Petites Affiches Lyonnaises ; L'Accord Parfait ; L'Indépendance ; Le Lien



OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fabrique de Tours de tous systèmes, Soies mécaniques (plus de 500 modèles) et coupeuses pour les étoffes. Dessins et toutes fournitures pour le Découpage. **BOITES D'OUTILS**
TIEMERT, 7, des Gravilliers, 16, Paris
Grand Diplôme d'honneur en 1884 et 1885
Le TAILLEUR N° 333 A (200 pages et plus de 500 gravures)
est envoyé franco contre 5 fr. 85

Huiles et Savons

BOY PASCAL

à SALON (Bouches-du-Rhône)

La maison BOY-PASCAL, de Salon, se recommande par la bonne qualité de ses huiles d'olives et par leurs prix modérés, ainsi que par ses savons des meilleures marques.

La maison BOY-PASCAL demande un représentant dans chaque localité, situations avantageuse.

Avis aux Maçons

A vendre en tout ou par partie, 450 ouvrages environ, 500 volumes par les auteurs maçonniques les plus célèbres des XVIII^e et XIX^e siècles. Ecrire à M. Rosen, rue Chappe, 9, Paris, pour recevoir renseignements et catalogue.

L'Administrateur-Gérant : J. REYNIER

Lyon. — Imprimerie Nouvelle, rue Ferrandière, 52.

LA PRINCIPALE

51, Rue de Chartres, 51

LYON

Bureau spécial pour l'Achat et la Vente
DES IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE

Directeur : M. LOUIS

DÉFENSEUR AU TRIBUNAL DE COMMERCE

A VENDRE

Cabinet de physique d'amateur, en totalité ou en partie. On démontre les tours.

Chez M. REYNIER, Grande-Côte, 59, Lyon.

G. SANGES, Représentant de Commerce
TRIPOLI (Barbarie)

cherche une Maison à représentation pour les dorures foulards et articles du Levant. Bonnes références.

VIE DE FAMILLE Soins particuliers, aux meilleures conditions, offerte à des jeunes gens français ou étrangers, de 9 à 16 ans environ, qui suivraient ou non les cours du lycée et pourraient prendre des leçons à domicile, chez M. H. de Sabatier-Plantier..., professeur, propagateur des fêtes d'enfants, rue Plotine, 1, Nîmes (Gard).

H. LAMIRAULT & C^{ie}
Éditeurs

PARIS

61, Rue de Rennes, 61

GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX^e Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, éditeur, membre de l'Institut ; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales ; F. Camille Dreyfus, député de la Seine ; A. Giry, professeur à l'École des chartes ; G. Hanotaux, membre de l'Institut ; D. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris ; C.-A. Laisant, député de la Seine ; H. Laurent, examinateur à l'École polytechnique ; B. Lévassier, membre de l'Institut ; H. Marion, chargé de cours à la Sorbonne ; H. Métais, conservateur de l'École nationale des beaux-arts ; A. Walta, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES NOIRS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° colombier de 1.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires.

Les souscriptions à l'ouvrage complet sont reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison

1 franc

Payables à raison

de 10 francs par mois

Chaque volume broché

25 francs

BULLETIN D'ABONNEMENT

AU JOURNAL

LE « FRANC-MAÇON »

ABONNEMENTS : Six mois..... 4 fr. 50. — Un an..... 6 fr. — Etranger (union postale). Un an..... 8 fr.

Je soussigné _____ demeurant à _____

par _____ département _____

déclare m'abonner pour _____ au journal le Franc-Maçonn